

Parc national des Calanques

Orientation 01 AMA: Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

[...]

- **AMA ? Mesure n°2 : Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux côtières**

Si des efforts et progrès substantiels ont été faits en la matière ces dernières années, en particulier en ce qui concerne l'épuration des eaux usées, la problématique de la qualité des eaux côtières reste un des enjeux majeurs à prendre en compte par les acteurs locaux, non seulement en coeur mais également dans l'AMA.

Bien que ne détenant pas de compétence légale directe en la matière, l'EPPN s'implique fortement et joue un rôle de levier d'action auprès des acteurs locaux, au premier rang desquels figurent MPM et les communes concernées, en particulier pour la thématique de la gestion qualitative et quantitative (notamment en ce qui concerne la problématique des déchets issue des rues) des eaux pluviales. Il inscrit cette démarche dans le cadre de la mise en oeuvre du SDAGE.

Il s'implique en particulier en vue de favoriser l'aboutissement ou la mise en oeuvre des démarches en cours (projet contrat de rivière ou SAGE Huveaune, contrat de baie rade de Marseille...).

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Contenir la pollution des sols des anciens sites industriels de Marseille ;
- Améliorer qualitativement et quantitativement l'ensemble des rejets de la station d'épuration communautaire à Cortiou et lutter contre les apports pluviaux en zone littorale ;
- Autres rejets d'eaux usées traitées ;
- Améliorer l'assainissement non collectif.

Rôle de l'Établissement public

Met à disposition ses compétences et moyens en termes d'expertise scientifique et technique. S'associe à l'élaboration et au suivi des démarches en cours ou en projet de planification, d'aménagement ou de gestion.

Principaux partenaires associés

État, AERM&C

MPM, Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Marseille, Cassis et La Ciotat

Parc national des Calanques

Association Terre?Mer

Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation naturelle ou d'accueil et d'organisation de la fréquentation

[...]

Page 133 de la Charte PNCal

Référence ID de l'article : #2676

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 15:18